



CONSEIL D'AMINISTRATION

du Centre Communal d'Action Sociale

Vendredi 14 avril 2025 – 18h30

PROCÈS-VERBAL de SÉANCE N°10

L'an deux mille vingt-cinq et le Quatorze avril à dix-huit heures trente, la Commission d'Administration du CCAS de LUNERY, régulièrement convoqué s'est réunie en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JOLY Sylvain, Président du CCAS.

Date de convocation : 01 avril 2025	
Présents	MM – JOLY Sylvain – CHAMAILLARD Lucie – DI NARDO Pascale – LADEIRA Gwenaëlle – LABED Patrick – FAUSSARD Sabrina – PIAT Ilda
Procuration	Mme FAURE Stéphanie à CHAMAILLARD Lucie
Excusée	Mme PICHON Marie-Claude
Vice -Présidente	Mme CHAMAILLARD Lucie
Secrétaire	Mme FAUSSARD Sabrina
ORDRE DU JOUR	1 – Approbation du Procès-Verbal du 25/02/2025 2 – Approbation du Procès-Verbal du 14/03/2025 3 – Approbation du Compte Financier Unique 2024 4 – Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024, 5 – Approbation du budget Primitif 2025, 6 – Semaine « Bien Vieillir – 5 ^{ème} Edition » 7 – Questions diverses

Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune lunery.fr : le 08/10/2025

Le quorum ayant été atteint, les membres de la Commission d'Administration peuvent valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

1 – Désignation du secrétaire de séance

A été nommée Mme FAUSSARD Sabrina en qualité de secrétaire de séance.

2 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 avril 2025

La Commission d'Administration devra approuver le procès-verbal lors de sa prochaine séance.

M. JOLY Sylvain, Président donne lecture de l'Ordre du jour et **ouvre la séance à 18h29.**

RAPPEL à tous les membres de la Commission concernant les pouvoirs.

Vous êtes dans l'impossibilité d'assister à une séance ?

- 1) Procédure à suivre pour remettre votre pouvoir : Vous devez obligatoirement prendre contact avec le membre de la Commission qui vous représentera. Il vous confirmera s'il peut recevoir ou pas ce pouvoir. Attention un pouvoir seulement par membre.

3 – Approbation du Compte Financier Unique 2024

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du président est débattu, le conseil d'administration élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que M. le Président Sylvain JOLY a quitté la séance ;

Considérant que M. Patrick LABED a été désigné président de séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0,00 €	10 010,00 €	10 010,00 €
	Recettes réalisées	0,00 €	10 200,00 €	10 200,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0,00 €	20 862,10 €	20 862,10 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	8 880,60 €	8 880,60 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00 €	1 319,40 €	1 319,40 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0,00 €	10 852,10 €	10 852,10 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0,00 €	12 171,50€	12 171,50 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0,00 €	12 171,50 €	12 171,50 €

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, Monsieur le Président Sylvain JOLY étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 à l'unanimité.

M. le Président de séance demande à la Commission d'Administration de se prononcer sur le point suivant : Vote du Compte Financier Unique 2024		
Vote	Pour	6
	Procuration	1
	Contre	0
	Abstention	0

4 – Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024

M. le Président reprend son siège au sein de la Commission et donne lecture de l'affectation du résultat. Recettes 21 052.10 € - Dépenses 8 880.60 €. Il apparaît un excédent de 12 171.50 € reporté. Aucune remarque ni question, l'Affectation du Résultat est approuvée à l'unanimité.

M. le Président demande à la Commission d'Administration de se prononcer sur le point suivant : Vote de l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024		
Vote	Pour	7
	Procuration	1
	Contre	0
	Abstention	0

5 – Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Président présente à la Commission du Centre Communal d'Action Sociale le contenu détaillé du Budget Primitif du C.C.A.S. 2025. Dépenses et Recettes des sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Il précise que le résultat de l'exercice 2024 a été repris dans le Budget Primitif 2025.

Compte tenu du report de l'exercice 2024, le budget Primitif C.C.A.S 2025 s'équilibre ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT : Dépenses et recettes : 22 331.50 €

SECTION INVESTISSEMENT : Dépenses et recettes : 0 €

La Commission du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2025, par chapitre en section d'Investissement et en section de Fonctionnement.

Président demande à la Commission d'Administration de se prononcer sur le point suivant : Vote du Budget Primitif 2025		
Vote	Pour	7
	Procuration	1
	Contre	0
	Abstention	0

6 – Discussion autour de la préparation du programme de la semaine

« Bien Vieillir à Lunery –5^{ème} édition

Lucie CHAMAILLARD, Vice-Présidente, énonce le programme.

2 choix pour le contenu de Nature 18, les membres de la Commission font le choix : **Visite aux Chaumes du Patouillet.**

5 – Questions et Informations diverses

➤ Création d'une association avec la commune de Lapan : **Génération mouvement**

➤ Ville à joie :

Le 1^{er} rendez-vous se tiendra le 20 juin 2025 à Lunery.

Plusieurs associations présentes, marché des producteurs locaux, repas pour clôturer la soirée par le Comité des Fêtes de Lunery.

2^{ème} rendez-vous en septembre si possible à Rosières voir avec le Comité des Fêtes de Rosières pour l'organisation.

Prochaine séance : /

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19h11**

La secrétaire de séance,
FAUSSARD Sabrina



le Président du CCAS,
JOLY Sylvain

